

Tous  
engagés

## ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

<sup>1</sup> Inclus les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 1,25 % pour l'année 2019.

**Excédents avant ristournes aux membres 3 242 000 \$**

Virements réglementaires et autres	(755 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes <sup>1</sup>	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	0 \$
Ristournes aux membres	(444 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(68 000) \$
Récupération d'impôts	118 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (ristournes aux membres)	326 000 \$
Utilisation RRE (FADM)	68 000 \$
Alimentation RRE	(1 212 000) \$
Alimentation Réserve générale	(1 275 000) \$

**Solde à répartir 0 \$**

## PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

RISTOURNE  
AUX MEMBRES<sup>2</sup>

**444 046 \$**

FONDS D'AIDE  
AU DÉVELOPPEMENT  
DU MILIEU<sup>2</sup>

**67 616 \$**

<sup>2</sup> La ristourne aux membres après récupérations d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

<sup>3</sup> Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

## ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

		TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		
		PARTICULIERS	ENTREPRISES	
RISTOURNE VOLUMES	Comptes	57 904 \$	0,61 \$	0,61 \$
	Épargne et placement	50 910 \$	0,61 \$	0,61 \$
	Fonds	22 330 \$	0,61 \$	0,61 \$
	Prêts et marges de crédit	183 348 \$	0,61 \$	0,61 \$

Assurances<sup>3</sup> **52 208 \$** **23 \$ / 1 000 \$ PRIME**

RISTOURNE  
PRODUITS

Ristourne produits<sup>3</sup> **77 346 \$** **MONTANT DE 50 \$<sup>4</sup>**